

entrepris un petit nombre de travaux de recherches forestières en collaboration avec le Conseil national de recherches, le gouvernement provincial et d'autres organismes intéressés.

En ce qui concerne l'enseignement, l'Université du Nouveau-Brunswick offre des cours de 1er et 2e cycles menant au baccalauréat ou à la maîtrise en sciences forestières. Elle dirige également l'école dite *Maritime Forest Ranger School*, de concert avec les gouvernements du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse et l'industrie privée. Les services d'extension de l'Université prêtent leur concours au gouvernement et aux organismes privés dans l'élaboration et l'exécution de divers programmes d'enseignement forestier. Le ministère provincial de l'Agriculture et de l'Aménagement rural offre lui aussi un service d'enseignement à l'intention des propriétaires de boisés de ferme.

Québec. Les forêts du Québec offrant un potentiel économique couvrent une superficie de 298.000 milles carrés, soit environ 50% de la superficie totale de la province. Ces forêts s'étendent vers le nord jusqu'à une ligne irrégulière qui se situe vers le 52e degré de latitude nord dans la partie est de la province, et le 54e dans la partie ouest.

Au point de vue du régime foncier, ces forêts se divisent en deux catégories bien distinctes: les forêts privées et les forêts publiques. Les forêts privées couvrent une superficie de 27.900 milles carrés. Les forêts publiques s'étendent sur une superficie de 270.300 milles carrés, dont 180.200 sont soumis à un régime d'aménagement. Des 90.000 milles carrés restants, 31.600 sont considérés comme ayant une forte productivité, bien qu'ils soient encore peu accessibles. Les forêts publiques supportent un volume en bois debout de différentes essences de près de 93.9 milliards de pieds cubes; les forêts privées ont une disponibilité de 16.6 milliards de pieds cubes. Les essences résineuses sont largement prédominantes, représentant 78% du volume total. Les forêts publiques soumises à un régime d'aménagement et les forêts privées approvisionnent les usines de pâtes et papiers et les scieries du Québec. A elles seules, les forêts privées fournissent environ 25% de la récolte annuelle, soit environ 4 millions de cunifs. Les forêts du Québec interviennent pour environ 25% du produit provincial brut.

L'aménagement des forêts publiques et l'aide à l'industrie forestière relèvent de la Direction générale des forêts du ministère des Terres et Forêts, qui contrôle le développement et l'utilisation des boisés et applique des mesures de conservation. Les principales formes d'intervention sont les suivantes: inventaire annuel d'environ 30.000 milles carrés de terres forestières; étude et réglementation des pratiques sylvicoles à l'égard de ce territoire et zonage des terres de façon à en assurer l'utilisation optimale; et restauration des terres à vocation forestière par le reboisement (le Québec maintient à cette fin en pépinière un stock de plus de 100 millions de plants) ou, encore, par des traitements sylvicoles. Les diverses mesures concernant l'utilisation des forêts comprennent: contrôle opérationnel, émission de permis de coupe et de permis pour l'établissement d'usines, cubage du bois extrait des terres de la Couronne, aide au développement des forêts privées, et construction et entretien de routes en forêt. Par l'intermédiaire de groupements de conservation au niveau régional, la direction s'occupe également de la protection des forêts contre les incendies, les insectes et les maladies cryptogamiques.

Ontario. Il existe en Ontario 188.334 milles carrés de forêts dont 180.588 sont classés comme terres forestières portant ou pouvant porter des arbres de valeur commerciale aptes à l'exploitation régulière et non soustraits à cette forme d'utilisation. Environ 90% de ces terres appartiennent à la Couronne et sont administrées et aménagées par le ministère des Ressources naturelles de l'Ontario.

Le ministère des Ressources naturelles a été créé le 1er avril 1972 lors d'un remaniement en profondeur du gouvernement de l'Ontario. Son objectif est concrétisé par trois programmes distincts: Aménagement des terres, Loisirs de plein air et Produits des ressources.

Les divisions principales et leurs éléments constituants sont: Forêts (recherche forestière, aménagement forestier, et ventes de bois d'œuvre); Mines (recherche géologique et minérale, ressources minérales, génie minier); Pêches et Faune (pêches et fourrures commerciales, recherche sur les pêches et la faune, pêche sportive, et faune); Parcs (lieux historiques, aménagement des parcs, planification des parcs); Finances et Administration (services administratifs, gestion financière, information, contentieux, affaires du Nord, et service du personnel); Terres (gestion des terres, coordination de l'utilisation des terres, et levés et cartographie); Services sur le terrain (service aérien, services de génie et de lutte contre les incendies de forêt). Il y a également une Direction de l'administration de la conservation et une Direction de l'étude des politiques.